Le Mesnil Sevin
La Grand'Maison
La Haute Beauce
Les Sablons

Le Ferréolien

DÉCEMBRE 2020 - numéro 10

Bulletin municipal de la commune de Saint-Forget

Sommaire

Réouverture Rue de la Mairie..... p. 2
Travaux ..... p. 4
Urbanisme..... p. 6
Conseil municipal..... p. 7
Intercommunalité ..... p. 8
Vie communale ..... p. 9
Rencontre avec le SIAHVY..... p. 10
Alexander Strelkov, sculpteur..... p. 11
Incendie à Grand'Maison..... p. 12
État civil..... p. 12
Dates à noter..... p. 12

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55
Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr

Le Ferréolien n°10

Bulletin municipal de Saint-Forget
DÉCEMBRE 2020
Directeur de la publication : JL. Jannin
Rédaction & photos : commission Animation et Communication
Tirage : 270 exemplaires
Conception graphique : effet-immediat.com

Le mot du maire

Cette année 2020 se termine avec cette pandémie qui nous empêche d'avoir une vie normale.

Après le printemps, nous voici de nouveau dans une période de confinement, certes un peu moins contraignante, mais qui nous prive de beaucoup de liberté d'agir. Ainsi, les manifestations d'automne n'ont pu avoir lieu (beaujolais nouveau, halloween). Le Noël des enfants se déroulera dans des conditions particulières, mais nous tenions à ce que les enfants ne soient pas pénalisés par les évènements, même si le spectacle n'aura pas lieu. Le repas de l'amitié est annulé. Pour le début de l'année 2021, les vœux du maire sont annulés également.

Tout ceci est pénalisant, mais je ne peux pas ne pas penser à celles et ceux qui ne peuvent pas travailler et à ce sentiment d'injustice qui est ressenti. On parle de commerces essentiels mais comment est défini ce qui est essentiel ? Sur quels critères ? Les commerces de bouches sont effectivement essentiels, de survie même, mais d'autres le sont également, tout dépend des critères de jugement. Les petits commerces, déjà fragilisés par le premier confinement ne pourront pas survivre à ces fermetures. Leur trésorerie ne permet pas malgré les aides de l'état de traverser une longue période d'inactivité ou activité partielle.

Après avoir mis en place tous les protocoles sanitaires pour garantir la sécurité des salariés et des clients il est facile d'imaginer l'incompréhension de ces petits commerces. Ce manque de confiance est sans doute très mal perçu.

La position du curseur pour un équilibre entre l'économie et la pandémie n'est sans doute pas simple, mais je pense que les explications n'ont pas été suffisantes, et surtout contradictoires. La crise sanitaire est difficile et il faut s'attendre à une période peut-être plus difficile avec une crise économique inévitable.

Depuis le lundi 26 octobre 2020, la rue de la Mairie est réouverte à la circulation, enfin ! Après 8 ans de bataille juridique, de recherche de solutions techniques et administratives, pour pouvoir légalement effectuer ces travaux en domaine publique et privé.

Je voudrais remercier tous les riverains de la rue de la Mairie pour leur patience et leur compréhension du dossier. Il n'était pourtant pas facile d'accepter de déposer les sacs de déchets dans les containers, d'emmener les bacs verts et jaunes et de porter les sacs de déchets verts au bout de la rue chaque semaine. Pour plus de sécurité, la circulation est modifiée entre le parking de la Mairie et la D91 « 17 tournants » par la mise en place d'un sens interdit.

Vous trouverez dans ce ferréolien un rappel des grandes étapes de ce contentieux qui est techniquement terminé mais juridiquement loin de l'être.

Je vous souhaite un joyeux Noël.

Prenez soin de vous.

Votre Maire
Jean-Luc JANNIN



Réouverture de la Rue de la Mairie

La Rue de la Mairie était fermée en partie depuis juin 2012, elle est
Ce résultat est le fruit d'une longue bataille juridique, de beaucou
Nous vous proposons d'en illustrer les grandes étapes.



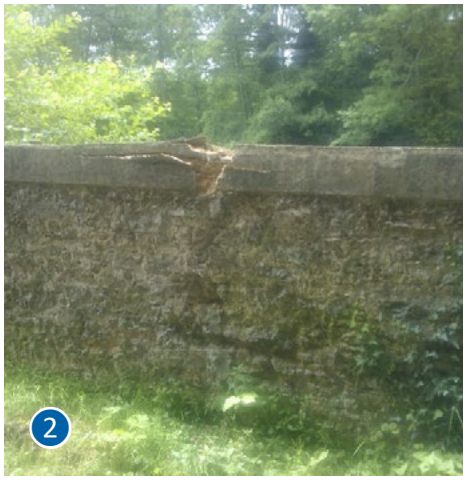

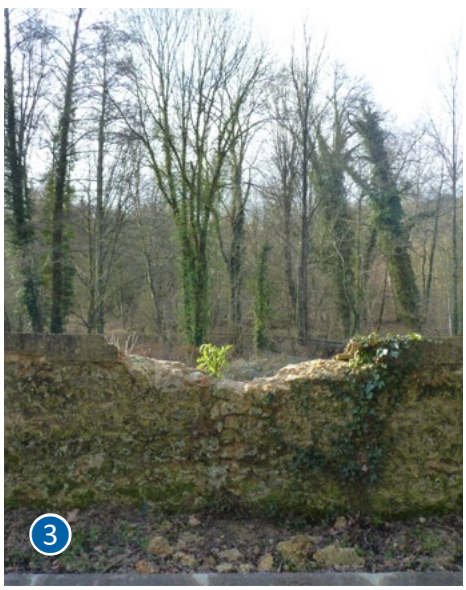

3 juin 2012 - *photo* (1)

Eboulement du mur sur environ 15 m.

Cet éboulement s'est produit pendant la réalisation de travaux de décaissement dans le cadre de la construction de la maison.

Ont été constatés :

- un décollement de la couche de roulement et des bordures de trottoir situé le long du mur de la propriété du propriétaire

- l'aggravation des fissures existantes et l'apparition de nouvelles fissures sur la couche de roulement de la voie.

Compte tenu de cette situation, la circulation a été interdite sur la rue de la Mairie.

Juin 2013 - *photos* (2) (3)

Début de basculement du mur, sur une portion de 30 à 40 m et un nouvel affaissement de la chaussée.

Mise en œuvre d'une procédure de péril imminent

En 2014, la commune fait désigner un expert afin que celui-ci vienne constater les désordres affectant la voie communale et ses accessoires, prévienne le risque de nouveaux effondrements, donne son avis sur l'origine de ceux qui se sont déjà produits, ainsi que sur les mesures de réparation à mettre en œuvre.

Travaux

Novembre 2015 - *photos* (4) (5) :

Arasement du mur sur préconisations de l'expert afin de limiter les risques de basculement du mur.

Septembre 2019 - avril 2020 - *photos* (6) (7) :

Confortement du mur par la pose de gabions, parallélépipèdes grillagés remplis de cailloux, disposés en quinconces sur la longueur de voie à conforter sur une largeur d'environ 4 m et une hauteur de 2,5 m pour un poids total approchant les 600 tonnes.







t réouverte à la circulation depuis le lundi 26 octobre 2020.
p d'énergie dépensée, de nombreuses réunions techniques.

Réouverture de la Rue de la Mairie


7

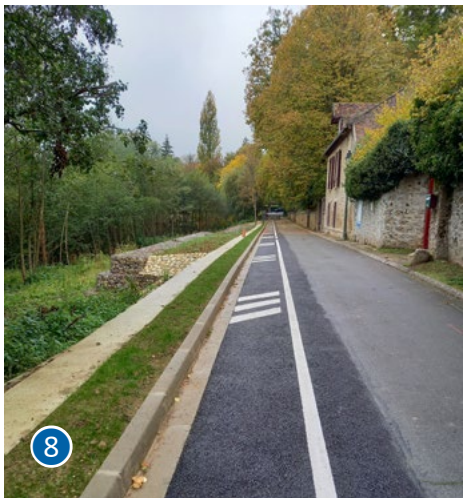
8

Cette structure garantit la tenue de la voirie sans risque d'affaissement.

Juillet 2020 - septembre 2020 - *photos (8) (9)* :

Travaux voiries. Le côté et l'accotement de la rue sont refaits.

Octobre 2020 : réouverture de la rue

Mise en place d'un nouveau sens de circulation - *photos (10) (11) (12) :*

La circulation est modifiée sur une partie de la rue.

Pour la 1ère partie de la D58 (axe Dampierre-Chevreuse) jusqu'au parking de la Mairie, il n'y aura pas de changement.

Pour la 2ème partie, après le parking de la mairie jusqu'à la D91 (17 tournants), un sens interdit est instauré dans le sens D58-D91. Cette solution a été choisie en raison de la dangerosité de la sortie sur les 17 tournants.

Toute la signalisation est installée en conséquence.

Pour le stationnement de la partie en sens unique sont mises en place 2 zones distinctes :

› du parking à la propriété du N°9 le stationnement est privilégié en domaine privé et est autorisé côté numéro impair de la rue ;

› le stationnement est interdit le long de la rue après la propriété du N°9 ■


10


11


9



12

Travaux à Saint-Forget

Opérations de nettoyage dans la commune

la voirie

Nettoyage des bas-côtés en bas des 17 tournants pour sécuriser le cheminement piétonnier.







les douves de l'église

Nettoyage des douves de l'église afin de favoriser l'évacuation des eaux pluviales et assainir les murs.











Pose de barrière pour limiter les dépôts sauvages

Au pied des 17 tournants, une barrière a été posée afin d'éviter des dépôts sauvages. Cela peut dissuader, car la réglementation y est rappelée en terme d'amende encourue. Ce principe a déjà porté ses fruits sur la parcelle située devant le carrefour Saint-Laurent ■



Opérations de nettoyage dans la commune (suite)

le lavoir Source aux fées

La nature ayant horreur du vide, le lavoir était caché derrière la végétation. Il était nécessaire de nettoyer les abords du lavoir afin de redonner une visibilité aux promeneurs.

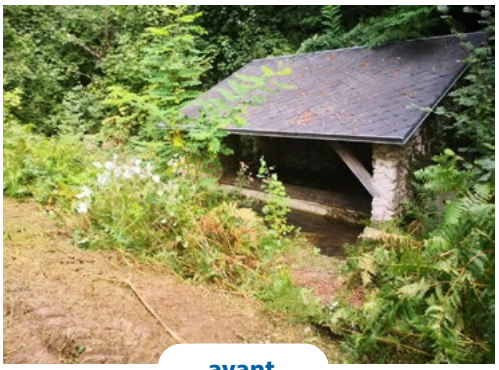

avant

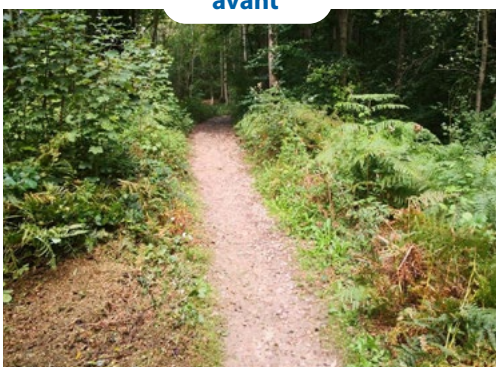



après



Propreté

Comme vous avez pu le constater, des panneaux rappelant la réglementation en vigueur relative aux déjections canines ont été installés sur la commune. Lorsque l'on part en ballade avec son animal à 4 pattes, il n'est pas difficile d'emporter un petit sac de façon à garder propre notre commune ■





Allée des Tilleuls

Dans le cadre du bail de voirie, l'allée des Tilleuls fait peau neuve avec un taux de subvention de 70 % ■



Route de Dampierre

Les tilleuls de la route de Dampierre ont subi une coupe afin de ne plus empiéter sur la rue et ne plus être une menace pour les réseaux aériens ■



Projet immobilier à Saint-Forget

Le PLU de notre commune comporte une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) visant à définir des intentions et des orientations qualitatives sur un secteur donné.

Le secteur concerné par cette OAP se situe sur le hameau du Mesnil Sevin et regroupe deux parcelles contiguës avec un accès commun rue Saint-Laurent.

Le projet lié à cette OAP se concrétise !

Un permis de construire a été délivré au promoteur TERRALIA le 5 octobre 2020 pour la réalisation de 23 maisons individuelles, des zones de stationnement privées mais également publiques, des voiries et cheminements piétons.

Une réunion de présentation du projet est d'ores et déjà programmée le samedi 16 janvier 2021 à 14h.

Cette présentation se déroulera dans la salle communale du Mesnil Sevin et permettra aux habitants de prendre connaissance du projet et d'échanger avec des représentants de TERRALIA et les membres du conseil municipal.

Enfin, concernant le planning prévisionnel, la commercialisation est prévue fin janvier 2021 avec un démarrage des travaux courant 2e trimestre 2021 et une livraison au 2e semestre 2022.

Le site se trouve dans le hameau du Mesnil Sevin, sur la commune de Saint Forget, au nord du centre-village.



Il est situé dans une dent creuse à l'Est du Mesnil Saint Sevin, en limite des terres agricoles. Il se situe à l'arrière d'une ancienne ferme accessible depuis la rue des Grands Prés. Le long de cette rue les maisons sont implantées en alignement sur rue, en front bâti continu.

L'accès au terrain se fait depuis la rue Saint Laurent, à l'emplacement de l'accès existant. Sur cette voie, le tissu est pavillonnaire.

Le projet est travaillé selon deux ambiances distinctes :

- depuis la rue de Saint Laurent la nouvelle voie de desserte est bordée par un front bâti constitué par des maisons en vis-à-vis de part et d'autre de la voie et des clôtures, recréant ainsi la continuité bâtie des rues du village.

- au nord du site le bâti est implanté dans la continuité de la ferme existante, dans une écriture de béguinage avec une cour centrale de desserte, pensée comme un espace entièrement piéton, de rencontre et d'accès aux logements. Les logements sont constitués de maisons de perspective vers la plaine agricole.

Au sud, un espace vert commun est préservé en pourtour de la mare, prolongé par les jardins des logements.

C'est un espace de déambulation, de balade : une liaison douce est créée au sud de la mare reliant la rue des Grands Prés au cœur de l'opération. La mare est clôturée au nord et au sud.

L'aménagement paysager accompagne les constructions pour former une composition équilibrée liée aux différents espaces : une végétation très libre en limite des terres agricoles et une végétation d'une échelle moindre à l'intérieur du projet, s'imbriquant entre le bâti, accompagnant la sente piétonne.

La voie de desserte interne de l'îlot est conçue comme un espace partagé, convivial, où les piétons sont prioritaires, « zone de rencontres » avec circulation limitée à 20 km/h.

Sur les franges du terrain, les constructions s'écartent des limites séparatives pour assurer une bonne insertion par rapport au voisinage et en préserver l'intimité ■





Conseil municipal

Résumé des délibérations

Délibération portant aliénation de la portion non utilisée de la sente n°18 et acquisition concomitante du chemin de substitution aux fins de régularisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (CM) à l'unanimité :

- Décide l'aliénation à M. Onorio FRANCHITTI de l'assiette de la portion non utilisée de la sente rurale n°18 telle que désignée dans le plan cession établi par M. Philippe CHAGNON, géomètre-expert DPLG, le 31 janvier 2020 au prix global et définitif de 643 € et de l'acquisition concomitante par la commune de l'assiette du chemin de substitution dont la localisation et les caractéristiques sont définies dans le même plan de cession établi par M. Philippe CHAGNON, géomètre-expert DPLG, le 31 janvier 2020 au prix global et définitif de UN Euro,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents, et notamment le plan de cession établi par M. Philippe CHAGNON, géomètre-expert DPLG, le 31 janvier 2020,
- Dit que les frais occasionnés par ces deux opérations menées concomitamment seront à la charge exclusive de M. Onorio FRANCHITTI conformément à son engagement écrit.

Délibération autorisant M. le Maire à lancer la procédure de reprise de 8 concessions

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le maire a qui il est demandé de se prononcer sur la reprise par la commune de 8 concessions.

Le CM autorise, à l'unanimité, M. le Maire à reprendre les dites concessions au nom de la commune considérant que les 8 concessions dont il s'agit ont plus de 15 ou 30 ans et qu'aucuns descendants ou successeurs ne les ont renouvelées.

Conseil Municipal du 8 juin 2020

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du maire et adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants

Considérant qu'il appartient au CM de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le CM décide à effet du 01/06/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et Maire-adjoints.

La commune de Saint Forget se trouvant dans une strate de la population suivante :> 500 habitants, le taux maximal est de 40,30 % de l'indice 1027 attribué au maire et de 10,7% de l'indice 1027 attribué au maires-Adjoints.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération désignant le correspondant Défense de la commune

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 visant à organiser la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Vu la note préfectorale n° 1164 du 18 février 2002

Il appartient au CM de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du CM. Ce correspondant défense sera amené à être en relation avec les autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CM,

Désigne M. Maxime VERCRUYSSE correspondant Défense de la Commune de Saint-Forget.

Délibération autorisant M. le Maire à renouveler la convention de conseil en urbanisme et instruction du droit des sols avec le CIG

Exposé de M. le Maire

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu que la commune n'a pas de service urbanisme,

Vu que l'instruction des demandes relatives au droit des sols ne sera plus traitée par la DDT de Magnanville,

Considérant que le CIG de la grande couronne met à disposition ponctuellement un instructeur du droit des sols,

Considérant un tarif forfaitaire « prestations de conseil » fixé et révisé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CIG, pour les collectivités de moins de 1000 habitants.

Le CM après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser M. le Maire à renouveler la convention entre la Mairie et Le CIG Versailles ■

Commission agriculture PNR

Suite à la commission agriculture du PNR du 18 novembre 2020, **Maxime Vercruysse** (adjoint en charge des travaux) a été élu au sein de la commission restreinte agriculture.
Un travail passionnant l'attend, au service des femmes et des hommes qui font nos agricultures du Parc.
Le plan d'action de cette commission s'articule de la manière suivante.

Dispositif d'aide nationaux
- Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
- Paiement pour Services Environnementaux (PSE)

Replacer l'arbre
- Travail avec l'association Agrof'île
- Financement de plantations d'arbres Projet Alimentaire de Territoire
- Communication auprès du grand public
- Formation des élus aux enjeux agricoles liés à l'urbanisme
- Relocalisation de l'alimentation, étude de création de filière.

Volet Apiculture
- Etat des lieux
- Filière apiculture bio

Filière Equestre
- Approche de la filière

Aide / conseil
- Aide à l'investissement (clôture, petit matériel, bardage bois, etc)
- Conseils (haie, bâtiment, etc)

On lui souhaite plein de bonnes idées et on l'encourage dans sa tâche ■

Commission plénière Tourisme & Liaisons douces



Véronique Holveck a été élue le 27 octobre dernier Vice-Présidente de la Commission Tourisme et Liaisons douces du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Véronique Holveck est également conseillère municipale à Saint Forget.

La commission Tourisme et Liaisons Douces validera les actions à mener, les projets de missions, l'attribution des aides du PNR, en concertation avec les prestataires touristiques, les Élus régionaux et départementaux, les associations locales.

En outre, elle a rejoint la Commission Culture du PNR et ses 10 membres élus à la Commission restreinte, suite aux élections de la Commission Plénière du 4 novembre. Cela permettra de valoriser la vie culturelle et rurale de Saint Forget, en accompagnant et soutenant les acteurs culturels du territoire.

Concernant l'élection à la vice-présidence de la commission restreinte Tourisme & Liaisons douces, fonction pour laquelle Mme Ghyslaine WOLFF de Dampierre-en-Yvelines et Mme Véronique HOLVECK de Saint-Forget se sont présentées, le nombre de votants était de 25 sur les 40 participants à la réunion. Après comptabilisation des votes, voici donc le résultat du scrutin : 14 voix pour Mme Véronique HOLVECK, 10 voix pour Mme Ghyslaine WOLFF et 1 abstention. Mme Véronique HOLVECK de Saint-Forget est donc élue vice-présidente de la commission restreinte Tourisme & Liaisons douces. Voici le tableau récapitulatif des membres de la commission restreinte :

Nom	Prénom	Commune	Fonction
POULON	Frank	Sonchamp	Président
HOLVECK	Véronique	Saint-Forget	Vice-présidente
WOLFF	Ghyslaine	Dampierre-en-Yvelines	Membre
ORAIN	Valérie	Lévis-Saint-Nom	Membre
DESCHAMPS	Philippe	Les Essarts-le-Roi	Membre
ARNOULT	Laure	Chevreuse	Membre
ROSER	Patrick	Dampierre-en-Yvelines	Membre
COLLINO	Evelyne	Forges-les-Bains	Membre
ELIE	Claude	Saint-Lambert	Membre
LUBRANESKI	Yvan	Les Molières	Membre
DEMOUZON	Sylvie	Senlisse	Membre
KARA	Christine	Auffargis	Membre

TàD

En place depuis le 31 août sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et de celle du Pays de Limours, le **Transport à la Demande** (TàD) permet après réservation, d'accéder à un service de transport collectif souple, dynamique, personnalisé et accessible, uniquement sur réservation ■



zones désservies par le TàD Vallée de Chevreuse



Plus d'infos : **tad.idfmobilites.fr**

CCAS

Comme chaque année, le CCAS participe aux frais de cantine et d'accueil périscolaire en fonction de votre quotient familial (QF).

1ère tranche de QF : quotient inférieur à 1200 € ❯ participation **75 %**
2ème tranche de QF : quotient compris entre 1201 et 1600 € ❯ participation **50 %**
3ème tranche de QF : quotient compris entre 1601 et 1800 € ❯ participation **25 %**.

Les demandes sont à adresser au secrétariat de la mairie avec une copie de votre avis d'imposition ■

Des étrennes pour les pompiers



Cette année, vos sapeurs-pompiers doivent respecter les mesures sanitaires gouvernementales mises en place, les sapeurs-pompiers de Chevreuse ne pourront pas venir à votre rencontre. Cependant nos œuvres sociales ont besoin de votre soutien pour poursuivre leurs actions en faveur de leurs sapeurs-pompiers, de leurs familles et de leurs orphelins.

Conscient de l'attachement que vous portez à cette tradition et forts du lien qui nous unit, nous avons mis en place plusieurs mesures afin de vous permettre de faire vos dons.

Comment faire votre don :

1- paiement en ligne via le QR code ci-contre
2- par chèque à l'ordre de l'amicale des sapeurs-pompiers de Chevreuse. Adresse : 3 rue Charles Michel 78460 Chevreuse.

Les sapeurs pompiers de Chevreuse vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année, prenez soin de vous ! ■

Information COVID

Depuis le début de la crise, la commune a procédé à la distribution de masques pour adultes et enfants. **Il en reste à votre disposition à la mairie** ■

Cérémonie 11 novembre



Le 11 novembre se déroulait au cimetière de Saint-Forget la commémoration de l'armistice de 1918 en présence de la FNACA et de l'harmonie de Lévis St Nom.
Afin de pouvoir respecter les règles sanitaires, le nombre de participants était limité, mais recueilli, pour rendre hommage à tous les soldats tués lors de cette première guerre mondiale ■

Saint-Forget, 10 ans de Passion Patrimoine !

Durant les Journées du Patrimoine, l'association ferréolienne **Passion Patrimoine** fêtait ses dix années d'existence. L'occasion de présenter une nouvelle fois, dans la charmante église St Gilles, son exposition consacrée aux fameuses fresques de St Forget. Durant deux jours, les visiteurs étaient accueillis par Jacques Adam, président de l'association et par Michel Charon.

Invité d'honneur : Roger Carli, restaurateur de ce trésor local, toujours aussi passionnant et passionné, qui prodigua force explications.

Ces fresques de la fin du moyen-âge, assez uniques en Île-de-France, sont l'objet de nombreuses visites de touristes, groupes, randonneurs et scolaires, commentées et déchiffrées par Michel Charon. Dans leur simplicité, outre le message religieux, elles constituent en fait un message politique étonnant, basé sur la similitude entre les personnages bibliques et les contemporains de l'époque. On vient parfois de fort loin pour admirer cet émouvant témoignage du XVIème siècle. De l'avis général, le charme du lieu un peu hors du temps justifie le déplacement.

À la sortie de l'église, traditionnellement, quelques curieux s'agglutinent autour de la curieuse sépulture de Louise de Waru, fille du jockey devenu ministre de la cour de Parme.

Une histoire très romantique qui suscite étonnement et interrogations des visiteurs.

Des visites commentées gratuites sont organisées, sur demande :

06 80 62 80 89
charonmi@wanadoo.fr ■







Rencontre avec les surveillants de la rivière

Nous avons rencontré Alexis GOUE et Romain VILLANOVA, ingénieurs au SIAHVY, et respectivement **responsable de la modélisation des inondations et du déclenchement automatique des alertes.**

À partir des relevés de terrain : données topographiques, profil des cours d'eau ; des informations des capteurs installé tout le long des cours d'eau ; des prévisions pluviométriques en provenance des stations de Toussus le Noble, Orly, Trappes, ces ingénieurs modélisent les phénomènes, peuvent prévoir les conséquences et lancer des alertes afin de protéger les populations en danger.

En 2016, la vallée de l'Yvette a connu une situation de crue exceptionnelle qui a conduit le SIAHVY à améliorer ses outils de gestion des crues.

La nouvelle salle de télégestion, mis en place depuis septembre 2017 et dotée de nombreux écrans de contrôle, est le cœur opérationnel du dispositif de gestion des crues.

Cette salle permet aux techniciens du SIAHVY de suivre en temps réel l'évolution de la situation en période de crue, notamment grâce à la supervision, au modèle temps réel et aux prévisions météorologiques…

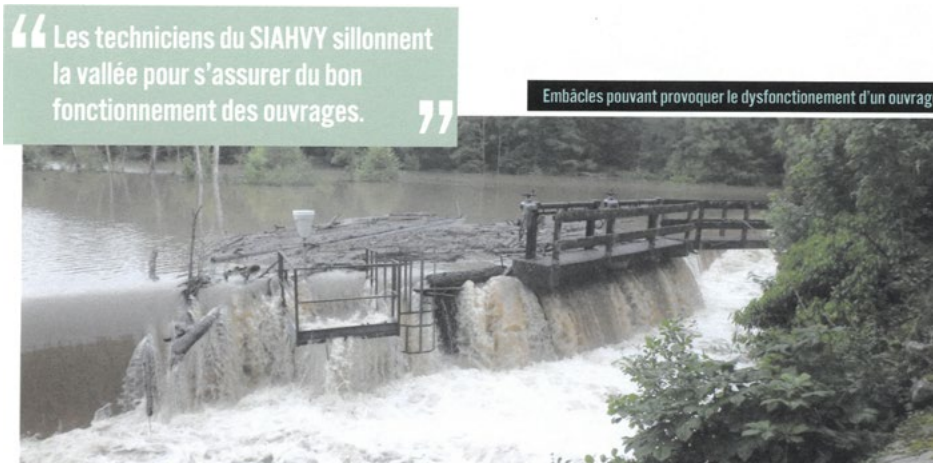

Bassin de St Forget lors de la crue de 2016



poste de contrôle du SIAHVY

C'est sur le superviseur du SIAHVY que toutes les informations collectées sur la rivière sont remontées et analysées : évolution des débits, des hauteurs d'eau, pluviométrie, remplissage des bassins, ouverture des vannes et des clapets…

Il permet également l'intervention à distance sur des ouvrages, dans des conditions quasi identiques à la conduite locale, comme la consigne de régulation, ou l'abaissement d'un clapet…

Le SIAHVY s'est également doté d'un logiciel météorologique qui transmet les prévisions de la pluviométrie et une cartographie radar.

La modélisation hydraulique, couplée avec les prévisions météorologiques actualisées régulièrement, permet d'identifier les zones vulnérables aux inondations dans les heures suivantes ■

Plus d'infos : **www.siahvy.org**



ALEXANDER STRELKOV SCULPTEUR



Rencontre avec Alexander Strelkov, sculpteur, habitant de St Forget.
Il nous livre sa biographie afin de donner envie aux Ferréoliens de le connaitre, de voir ses œuvres et d'apprécier son talent.

Alexander Strelkov est un sculpteur biélorusse.

Il est né en 1961 dans un petit village Urotchisché Voitove Moste. Il a passé son enfance et sa jeunesse dans le village Kamenuki, dans la région de Brest (Biélorussie). Le village est situé dans le cœur de la plus ancienne forêt d'Europe – Belavezchskaya Puscha. La nature intacte détermine le sujet de ses œuvres. Pour Alexander, c'est une source inépuisable de beauté.

Il a commencé ses études de sculpture au National Collège des Beaux-Arts de Glebov à Minsk (1977 – 1981). En 1994 il a terminé l'Académie Nationale de Biélorussie des Beaux-Arts, département de sculpture.



Quand Alexander était un étudiant, il a aussi travaillé dans l'Atelier de sculpture de Minsk où il a acquis ses grands principes.

Toutes ses œuvres, Alexander les fait de ses mains, du moulage à la ciselure. Il a besoin d'effectuer les différentes étapes de la création de ses œuvres afin de pouvoir révéler leur essence profonde. Il commence par les carcasses et finit par la ciselure comme quand il était étudiant bien qu'aujourd'hui il soit devenu sculpteur mature.

De 1995 à 2001, Alexander était le professeur de sculpture à l'Académie Nationale de Biélorussie des Beaux-Arts. Grâce à son talent et ses connaissances, qu'il a partagé généreusement, ses étudiants sont sortis major de promotion.

En même temps, il s'enrichit activement sur son bagage artistique. Alexander expose dans les salons de sculpture, expositions et symposiums, où par ses œuvres il affirme la priorité du sculpteur, qui n'est pas seulement de réjouir l'œil, mais aussi de faire réfléchir le public.





Une nouvelle période dans son art débute en 2001 par l'invitation pour un stage artistique, approuvé par le Ministère de la Culture en France, dans l'Atelier Parisien de Bronze.

En 2004, Alexander expose son œuvre dans le 28ème Salon National des Artistes Animaliers à Bry-sur-Marne pour la première fois en France.

Depuis il participe à la vie culturelle de la France régulièrement. En ce moment Alexander est intervenant d'atelier de sculpture de Paris.

Il a participé à de nombreuses expositions qui montrent son talent ■

Alexander STRELKOV
www.strelart.fr
www.instagram.com/alexsculpture_/

Dates à noter

- Présentation du projet immobilier samedi 16 janvier 2021 à 14h
- Encombrants : 11 février 2021
- Déchets verts : reprise des collectes le lundi 29 mars 2021

Incendie de la ferme Grand'Maison





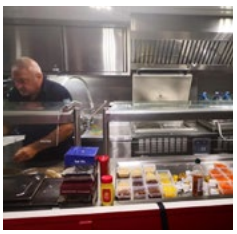

L'incendie dû à l'auto-combustion d'une meule entière de foin a occasionné la perte de deux animaux et des dégâts importants d'une partie d'un hangar. Les pompiers ont mis en place des moyens techniques et humains importants afin de combattre l'incendie durant toute une nuit. Un food truck est venu leur faire des repas chauds.

Mémoire de Chevreuse

Un nouveau numéro des Mémoires de Chevreuse est sorti. Toujours aussi intéressant et passionnant.



Etat civil

Naissance

Romane VENDOME le 8 novembre 2020

PACS

Laetitia BARGUES et Sébastien BLONDE le 8 juillet 2020

Aurélie MOUCHAGUE et Florian DALLOU le 14 septembre 2020

Christine LAMBERT et Pascal AUBAUT le 25 septembre 2020

Line BRESSON et Jacques KESTEMAN le 14 octobre 2020

Marilyn HARTMANN et Jessen PAYANDEE le 2 novembre 2020



Alexander Strelkov sculpteur ferréolien

Saint-Forget fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Conception graphique : www.effet-immediat.com